

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au président de la Chambre syndicale de la quincaillerie, 12 mars 1873](#)

## Jean-Baptiste André Godin au président de la Chambre syndicale de la quincaillerie, 12 mars 1873

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 mars 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Chambre syndicale de la quincaillerie](#)

Lieu de destination50, rue de Turenne, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe le président de la Chambre syndicale que Boucher et Cie a fait à la Chambre la demande d'un certificat relatif à des boutons de fonte émaillés qu'il veut utiliser dans un procès qui les oppose. Godin sollicite à son tour un certificat relatif à l'émaillage polychrome de la fonte depuis l'Exposition universelle de Londres en 1862, émaillage contrefait par Boucher et Cie. Godin demande à être entendu en même temps que Boucher et Cie par la Chambre syndicale.

Notes

- Destinataire : depuis 1869, le président de la Chambre syndicale de la quincaillerie est Charles Dietz-Monnin, (1826-1896) député à l'Assemblée nationale (voir lettre de Godin à Guillaume Ernest Cresson, 10 mars 1873).
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne | 28 rue des Réservoirs ».

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Expositions](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Chambre syndicale de la quincaillerie](#)

Événements cités [Exposition internationale \(1er mai-1er novembre 1862, Londres\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)

Collation6 p. (143r, 144v, 145r, 146v, 147r, 148v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

quantité des différents  
appareils qui reçoivent  
cette application. On  
pourrait ~~envisager~~ par le  
tarif des objets émaillés  
faire ressortir l'importance  
que l'émail a dans la  
fabrication.

Il ne faut rien faire en  
poli de tout ce qui est  
bon marché, par conséquent  
les petits poêles 59, 54, 55  
ne doivent être faits qu'en  
liège.

Faites lever le brevet  
Pesanti concernant le  
moulage mécanique.

Faites aussi lever le brevet  
Nitrosol.

Mes sentiments dévoués

Godin

Versailles 19 Mars 1878

A Monsieur le Président  
de la chambre syndicale de la  
quincaillerie

Monsieur,

J'ai entendu dire que la chambre  
syndicale, que vous avez l'honneur  
de présider, était saisie d'une demande

M. Boucher par laquelle il sollicite un certificat de notoriété tendant à établir qu'il est le premier ayant livré au commerce des boutons en fonte émaillés.

Je crois devoir vous signaler que ce document, que M. Boucher sollicite de la chambre syndicale, doit être demandé pour être produit au cours des débats d'un procès pendant entre lui et moi.

Je viens donc de mon côté vous prier, pour le cas où la chambre

syndicale jugerait à propos d'accorder  
cette satisfaction à M. Boucher,  
de bien vouloir m'accorder à mon  
tour un certificat de notoriété  
constatant que le premier j'ai  
livré au commerce des fontes  
émaillées en émail de toutes cou-  
leurs, sur toutes sortes de sculp-  
tures et toutes sortes de formes,  
pour servir dans l'aménagement  
des habitations.

C'est à l'exposition de Londres

en 1869 que j'exposai les premières  
fontes qu'on eut vues en ce  
genre.

Je ne crois pas nécessaire de  
chercher à établir que dès cette  
année 1869 j'émaillai moi-même  
des boutons de différentes formes;  
il me suffit que la chambre  
syndicale veuille bien reconnaître  
que j'étais, à cette époque, parve-  
nu à faire ces belles fontes émail-  
lées en émaux de toutes couleurs,  
sur toutes sortes d'objets en fonte.

dont la contrefaçon fait l'objet  
d'un procès.

Si M. Boucher doit être enten-  
du dans la chambre syndicale au  
sujet de sa demande, je vous prie,  
pour éviter toute équivoque, de  
bien vouloir m'autoriser à être  
entendu contradictoirement avec  
lui, en m'indiquant le jour de  
la réunion.

Veuillez agréer, Monsieur